



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le mardi 28 septembre 2021

### **BAN DES VENDANGES DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER - AOC CHÂTEAUMEILLANT**

Sur proposition de l'INAO et en accord avec l'organisme de défense et de gestion, le début des vendanges a été fixé par un arrêté préfectoral du 27 septembre 2021, selon le calendrier suivant :

#### **AOC CHÂTEAUMEILLANT**

**CEPAGES GAMAY NOIR, PINOT NOIR  
ET PINOT GRIS**

**lundi 27 septembre 2021**

Des dérogations individuelles au respect du ban des vendanges peuvent être accordées par l'INAO sous certaines conditions.

Pour de plus amples renseignements, les viticulteurs pourront s'adresser à leur organisme de défense et de gestion.

Pour tout renseignement :

Direction départementale des Territoires du Cher  
Service Économie Agricole et Développement Rural  
6, place de la Pyrotechnie  
CS 20001 -18 019 BOURGES cedex.

**Contact presse  
Direction départementale  
des Territoires**

Tél : 02 48 67 18 18  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX